

### Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

*Au niveau de la Société PETIT BATEAU et pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.*

*Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :*

1 <sup>er</sup> indicateur	Écart de rémunération	39 points
2 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	20 points
3 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux de promotion	15 points
4 <sup>ème</sup> indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5 <sup>ème</sup> indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points

*Le résultat de l'index est de :*

**94 / 100**

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

*Au niveau de l'UES Rocher et pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.*

*Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :*

1 <sup>er</sup> indicateur	Écart de rémunération	38 points
2 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	20 points
3 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux de promotion	15 points
4 <sup>ème</sup> indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5 <sup>ème</sup> indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points

*Le résultat de l'index est de :*

**93 / 100**

### Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

*Au niveau de la Société La Grée des Landes et pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.*

*Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :*

1 <sup>er</sup> indicateur	Écart de rémunération	38 points
2 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3 <sup>ème</sup> indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
4 <sup>ème</sup> indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points

*Le résultat de l'index est de :*

**93 / 100**

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

*Au niveau de la Société MAILLE SOUPLE et pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.*

*Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :*

1 <sup>er</sup> indicateur	Écart de rémunération	39 points
2 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	NC
3 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux de promotion	15 points
4 <sup>ème</sup> indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points
5 <sup>ème</sup> indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 points

*Le résultat de l'index est de :*

**86 / 100**



Dr. Pierre Ricaud

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

*Au niveau de la Société LABORATOIRE DE DERMOCOSMETIQUE ACTIVE DR PIERRE RICAUD et pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.*

*Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :*

1 <sup>er</sup> indicateur	Écart de rémunération	NC
2 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3 <sup>ème</sup> indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15
4 <sup>ème</sup> indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 points

*Le résultat de l'index est de :*

***Non calculable***

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

*Au niveau de la Société STANHOME FRANCE et pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.*

*Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :*

1 <sup>er</sup> indicateur	Écart de rémunération	34 points
2 <sup>ème</sup> indicateur	Écart de taux d'augmentation individuelle	35 points
3 <sup>ème</sup> indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	NC
4 <sup>ème</sup> indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10 points

*Le résultat de l'index est de :*

**79 / 100**